



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS.
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC est par la présente donnée par la soussignée,
secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :**

Le règlement intitulé « *Code d'éthique et de déontologie révisé des employés de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis* » sera adopté à la séance ordinaire du lundi 5 novembre 2018 qui se tiendra à 20h00 à la salle des délibérations, située au 1, 1^{ère} Avenue Ouest à Mont-Louis.

Le règlement a pour but de modifier le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité en vigueur depuis novembre 2012, lequel notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

La modification prévoit que le code doit établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité peut identifier.

DONNÉ A MONT-LOUIS, ce 24^e jour d'octobre 2018

Suzanne Roy, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Suzanne Roy, résidant à Mont-Louis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 24^e jour d'octobre 2018 entre 11h00 et 12h00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24^e jour d'octobre 2018.

Suzanne Roy, secrétaire-trésorière